

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2017

PRESENTS :

Messieurs ALLEGRE Henri, Maire, VACHIER-MOULIN Christian,
BAUER Marcel, de VILLEBONNE Alain, adjoints

Mesdames : GERBE Patricia, MARIUS Annie,

Messieurs : DHALLUIN Jean-Pierre, SELMI Jean-Christophe,

Absents excusés : Madame PAILLASSON Marie-Annick, Monsieur RICHOMME Guy,
Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame PAILLASSON Marie-Annick à Monsieur VACHIER-MOULIN Christian

Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas à Monsieur SELMI Jean-Christophe

ORDRE DU JOUR :

- Avenant à la convention / Autorisation du droits des sols/COTELUB/ Commune
- Convention de mise à disposition locaux/ Cinéma itinérant/ BASILIC DIFFUSION/ Commune
- Aide complémentaire au fonctionnement / Comité des Fêtes
- Cotisations 2017 / Association des Maires de Vaucluse

1. Avenant n° 2 à la convention/ Autorisation du droit des sols COTELUB/ Commune :

Par délibération en date du 13 avril 2017, le Conseil Communautaire de COTELUB a décidé d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'autorisation du droit des sols, concernant notamment les modalités de la procédure de conservation des dossiers se rapportant aux autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols.

La durée de conservation des dossiers par le service mutualisé est de 5 ans et à l'issue de cette durée, la commune est informée par COTELUB qu'elle dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur la restitution des dossiers ou leur destruction.

Le défaut de réponse entrainera la destruction des dossiers.

En cas de résiliation de la présente convention, la procédure ci-dessus sera immédiatement mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Approuve l'avenant n°2 à la convention « instruction des autorisations d'urbanisme » portant précision de la procédure d'archivage.**
- **Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document correspondant.**

2- Convention / Cinéma Itinérant/ BASILIC DIFFUSION/Commune :

L'Association BASILIC DIFFUSION a élaboré un projet de réseau cinématographique comportant une tournée dans les communes volontaires de COTELUB.

Ce dispositif permettra d'organiser des projections régulières et facilitera ainsi l'éducation à l'image. Ce projet a obtenu l'approbation et le soutien financier de COTELUB lors de la séance du conseil communautaire du 22.12.2016.

Pour obtenir l'homologation de ce réseau par le Centre National du Cinéma, il est à présent indispensable de recueillir l'accord sur l'accueil du cinéma itinérant dans la commune de

VITROLLES EN LUBERON par le biais de la signature d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériel (sièges, tables....)

Basilic Diffusion s'engage à assurer les projections prévues dans le cadre de sa tournée ainsi que des séances spécifiques, fournir le matériel publicitaire nécessaire à l'information des spectateurs, organiser avec les associations des animations ou débats autour des films projetés. Les lieux utilisés seront remis à la commune dans l'état initial ; la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**:

DECIDE de :

D'approuver la convention à passer avec BASILIC DIFFUSION, suivant conditions ci-dessus définies.

D'autoriser le Maire à signer tout document correspondant.

3-Aide complémentaire exceptionnelle au fonctionnement / Comité des Fêtes :

Afin de pallier aux frais de fonctionnement de l'association, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide complémentaire exceptionnelle pour le comité des Fêtes à hauteur de 155.16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, Décide :

- **D'octroyer à titre exceptionnel une aide complémentaire au Comité des Fêtes à hauteur de 155.16€.**

- **D'autoriser le Maire à signer tout document correspondant.**

4- Cotisations 2017/ Association des Maires de Vaucluse :

Par courrier en date du 27 janvier et 9 juin dernier, l'Association des Maires de Vaucluse a demandé le règlement des cotisations 2017, pour le compte des associations des Maires de France et des Maires de Vaucluse à hauteur respective de 45.21€ et de 15.00€.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE de :

- **Verser à l'Association des Maires de Vaucluse chargée de leur centralisation la somme totale de 60.21€ pour l'exercice 2017.**

- **Autoriser le Maire à signer tout document correspondant.**

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire donne lecture du projet de convention adressée par le CAUE pour le projet d'aménagement du jardin d'enfants.

La mission confiée au CAUE serait une mission d'accompagnement, d'assistance à la commune, de production de documents de programmation et de faisabilité pour définir les grandes lignes du devenir de ce site. Ces études seraient préalables à une mission de maîtrise d'oeuvre pouvant être confiée à un bureau d'études.

Le coût de cette mission a été évalué à 3000€ dont le financement se répartie entre le CAUE (1500€) et la Commune (1500€ dont 77€ d'adhésion 2017).

Après discussion, les membres du conseil municipal sont favorables sur le principe mais demandent qu'auparavant un courrier soit adressé au CAUE afin qu'il soit précisé si ladite convention intègre l'élaboration du dossier de déclaration préalable et notamment la demande d'autorisation de travaux nécessaires aux établissements recevant du public.

Le Maire donne ensuite lecture de deux devis concernant les jeux d'enfants (en promotion) de la Société MEFFRAN, les membres du conseil municipal conviennent que cette opération est prématurée compte tenu de l'avancement du projet d'aménagement du jardin. Revoir cette question avec Marie-Annick PAILLASSON.

Le Maire donne ensuite lecture de la nouvelle composition du conseil d'administration du Comité des Fêtes. Présidence : Mme RUBAN Isabelle/ Vice-Présidence : Mme RASSAT Myriam/Messieurs COSTE Eric et SELMI Jean-Christophe/ Trésorière : Madame RENES Anne/ Vice-Trésorier : Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas.
Administrateurs : LEROUX Lydie/ BLANC Gérard/ SIMON-CHOPARD Sandy/ JARDIN Christian/ BONDIL Carole/ MEUNIER Andrée/ MEUNIER Jacques.

Il donne ensuite lecture du programme proposé pour l'été 2017.

La séance est levée, à 19h30.